



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 01/03/2020

## ***Vigilance orange – vents violents jusqu'à 16h00 Dépression hivernale LEON***

**Une dépression hivernale baptisée Léon se situe actuellement sur le Maine-et-Loire. La perturbation associée a donné des pluies modérées parfois orageuses du Poitou-Charentes à la Gironde, une nouvelle ligne balaie la Charente-maritime et les Deux-sèvres.**

**Evolution prévue :** la dépression circule rapidement des Pays de la Loire vers la région parisienne cet après-midi. Elle engendre un renforcement notable du vent de sud-ouest à ouest sur plusieurs départements **dont la Vienne** et s'accompagne de pluies à caractère orageux parfois assez fortes. Les rafales attendues peuvent atteindre 100 à 110 km/h dans les terres.

### **Conséquences possibles :**

- \* Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- \* Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- \* Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.
- \* La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- \* Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

### **Conseils de Comportement :**

- \* Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- \* Ne vous promenez pas en forêt [et sur le littoral].
- \* En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- \* N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- \* Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

#### Contact presse

Nathalie BRIONNET – Responsable par intérim du Service de Communication Interministérielle  
Préfecture de la Vienne – [nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr](mailto:nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr) – 05.49.47.24.76

\* Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.